

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FIA. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FIA et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

AAZ PRESTIGE OR FR0010361600 LA FINANCIERE DESSELLIGNY « FIA soumis au droit français »

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Ce FIA est un Fonds d'investissement à vocation générale orienté sur les valeurs liées à l'or, qui a pour objectif de gestion de surperformer son indice de référence (FTSE Gold Mines) grâce à une gestion sélective de valeurs du secteur.

Indicateur de référence : FTSE Gold Mines converti en euros, dividendes non réinvestis, retenu en cours de clôture.

Ce FIA est géré activement et de manière discrétionnaire ; la composition du FIA peut s'écarter significativement de la répartition de l'indicateur.

Il est classé « **Actions Internationales** ».

Afin de réaliser l'objectif de gestion, le FIA adopte un style de gestion sélective, déterminée au moyen d'une analyse fondamentale de la conjoncture, des différents secteurs d'activités liés à l'or et des anticipations économiques réalisées par la société de gestion.

Pour la sélection et le suivi des titres de taux, la société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux agences de notation. Elle privilégie sa propre analyse de crédit qui sert de fondement aux décisions de gestion prises dans l'intérêt des porteurs.

Le FIA s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

De 60% à 110% essentiellement en actions liées à l'or, de toutes tailles de capitalisation de plusieurs pays (Amérique du Nord et du Sud, Australie, Europe, Afrique, Asie, Japon), y compris les marchés émergents, dont :

- de 0% à 40% en actions de petite capitalisation.
- de 0% à 10% en investissements sur Euronext Access.
- de 0% à 20% en actions de pays émergents.

A titre complémentaire, soit jusqu'à 40% de l'actif net, le FIA est autorisé à effectuer des placements en actions cotées sur des marchés hors secteurs des mines d'or et en produits de trésorerie libellés en euros ou en devises.

De 0% à 40% en instruments de taux souverains, du secteur public et privé, de toutes zones géographiques, y compris pays émergents, libellés en euro et accessoirement en devises autres que l'euro, de toutes notations selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation ou non notés dont :

- de 0% à 30% en instruments de taux spéculatifs ou non notés.

De 0% à 30% en obligations convertibles.

De 0% à 100% au risque de change sur des devises hors euro.

Il peut être investi :

- en actions,
- en titres de créance et instruments du marché monétaire,
- jusqu'à 50% maximum de son actif net en OPCVM de droit français ou étranger, en FIA de droit français ou établis dans d'autres Etats membres de l'UE dont jusqu'à 30% de son actif net en FIA de droit français ou établis dans d'autres Etats membres de l'Union Européenne, remplissant les conditions prévues aux 1° à 4° de l'article R. 214-13 du Code Monétaire et Financier.

Le FIA n'intervient pas sur des instruments financiers à terme ou optionnels.

Il peut intervenir sur des titres intégrant des dérivés, essentiellement des bons de souscription émis par les sociétés dont les titres sont détenus en portefeuille pouvant entraîner une surexposition du portefeuille.

Il pourra recourir à des dépôts, emprunts d'espèces et à des opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation totale

Durée de placement recommandée : Supérieure à 5 ans

Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant l'expiration de ce délai.

Conditions de souscription et de rachat : Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés par le Dépositaire chaque jeudi à 10h00 et exécutés sur la base de la valeur liquidative du jeudi.

La valeur liquidative est calculée sur la base des cours de clôture de bourse, chaque jeudi, à l'exception des jours fériés en France et des jours de fermeture de la Bourse de Paris (calendrier Euronext SA).

En outre une valeur liquidative estimative est calculée le dernier jour de Bourse du mois de décembre de chaque année ; cette valeur liquidative estimative ne pourra pas servir de base à des souscriptions ou rachats.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible, A risque plus élevé,
← rendement potentiellement plus faible rendement potentiellement plus élevé →

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

SIGNIFICATION DE CET INDICATEUR :

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité du FIA et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FIA.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement du FIA est susceptible d'évoluer dans le temps

Veillez noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte. La catégorie « 6 » de risque ne permet pas de garantir votre capital ; la catégorie « 1 » signifie que votre capital est exposé à de faibles risques mais que les possibilités de gains sont limitées. Elle n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Ce FIA est classé dans cette catégorie (6) en raison de sa forte exposition en actions liées à l'or qui peuvent induire des fluctuations importantes à la hausse comme à la baisse de la valeur liquidative, donc une volatilité élevée de la valeur liquidative et un profil de risque et de rendement élevé.

RISQUES IMPORTANTS NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :

Risque de crédit : En cas de dégradation de la qualité des émetteurs ou si l'émetteur n'est plus en mesure de faire face à ses échéances, la valeur de ces titres peut baisser, entraînant ainsi la baisse de la valeur liquidative.

Les titres « spéculatifs » présentent un risque accru de défaillance et peuvent varier plus fortement.

FRAIS

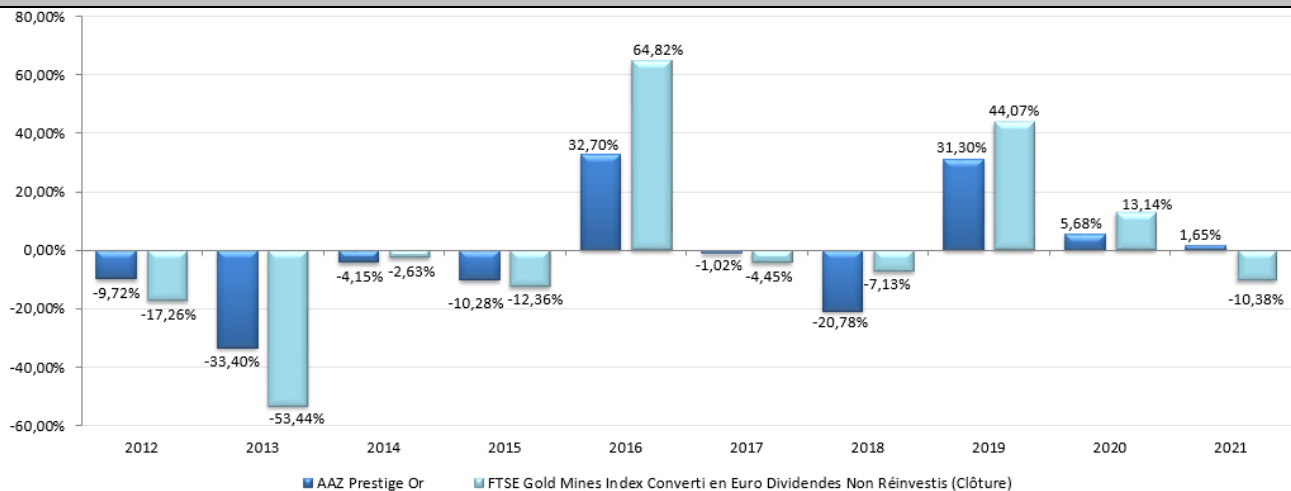
Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FIA, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements.

FRAIS PONCTUELS PRELEVES AVANT OU APRES INVESTISSEMENT	
FRAIS D'ENTREE	2%
FRAIS DE SORTIE	2%
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital, avant que celui-ci ne soit investi sur la valeur de souscription de la part du FIA au jour d'exécution de l'ordre. Dans certains cas l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
FRAIS PRELEVES PAR LE FIA SUR UNE ANNEE	
FRAIS COURANTS (*)	2,51% TTC
FRAIS PRELEVES PAR LE FIA DANS CERTAINES CIRCONSTANCES	
COMMISSION DE PERFORMANCE	11,96% TTC de la surperformance au-delà de celle de l'indice FTSE GOLD MINES. 1,07% TTC prélevé au titre du dernier exercice.

(*) Le chiffre des « frais courants » se fonde sur les frais prélevés au cours du dernier exercice clos au 31/12/2021. Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre. Le calcul des frais courants n'inclut pas les éventuelles commissions de surperformance des fonds détenus. Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la section des « Frais » du prospectus de ce FIA disponible sur le site internet www.lafinancieredesselligny.fr.

Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par le FIA lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective.

PERFORMANCES PASSES



AVERTISSEMENT

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

La performance du FIA est calculée dividendes et coupons nets réinvestis, et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie.

Celle de l'indicateur de référence FT GOLD MINES est en revanche calculée dividendes non réinvestis.

DATE DE CREATION DU FIA : 31/08/2006

CHANGEMENTS IMPORTANTS AU COURS DE LA PERIODE : néant

INFORMATIONS PRATIQUES

Le FIA n'est pas ouvert aux résidents des États-Unis d'Amérique / US Person

NOM DU DEPOSITAIRE : CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC)

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATION SUR LE FIA (prospectus/rapport annuel/document semestriel) : Le prospectus du FIA et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement dans un délai de 8 jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

LA FINANCIERE DESSELLIGNY – 8, Rue de l'Arcade – 75008 – PARIS

Tél : 33(0)1 43 12 89 72

ADRESSE WEB : www.lafinancieredesselligny.fr

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES NOTAMMENT LA VALEUR LIQUIDATIVE : Tous les établissements désignés pour recevoir les souscriptions et les rachats.

REGIME FISCAL : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FIA peuvent être soumis à taxation.

Le FIA n'est pas assujéti à l'impôt sur les sociétés et un régime de transparence fiscale s'applique pour le porteur. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par le FIA ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par le FIA dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur et/ou de la juridiction d'investissement du FIA.

Si l'investisseur a un doute sur la situation fiscale, nous lui conseillons de s'adresser à un conseiller fiscal.

Les détails de la Politique de rémunération actuelle de LA FINANCIERE DESSELLIGNY sont disponibles sur le site internet de la société, à savoir : www.lafinancieredesselligny.fr. Un exemplaire papier est mis à disposition sur simple demande écrite auprès de la société.

La responsabilité de LA FINANCIERE DESSELLIGNY ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FIA.

Ce FIA est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

LA FINANCIERE DESSELLIGNY est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 18/02/2022.